



Lettre d'information

Newsletter spéciale - CCAS

Portage de repas à domicile - enquête



**PORTAGE
DE
REPAS**
à domicile

**VOUS ÊTES
INTÉRESSÉS ?**

**FAITES-VOUS CONNAÎTRE AUPRÈS DU
CCAS DE DREMIL-LAFAGE**

Le portage de repas est un **service de livraison de repas à domicile** qui entre dans la catégorie des services d'aide à la personne. Ce service permet aux bénéficiaires de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

Les demandes peuvent être ponctuelles ou quotidiennes selon les besoins.

Le CCAS de Drémil-Lafage souhaiterait mettre en place le portage de repas sur la commune.

Pour être éligible à ce service, un certain nombre de demandeurs est nécessaire.

De ce fait, si vous êtes intéressés par le portage de repas (midi, soir ou midi et soir), merci de bien vouloir vous manifester auprès du CCAS afin que ce dernier vous informe des modalités de mise en œuvre ainsi que le tarif pratiqué.

Téléphone : **05.61.83.64.24**

Mail : ccas@dremil-lafage.fr

Octobre Rose



**Vos seins sont parfaits,
tant qu'ils sont en bonne santé.**

Consultez votre médecin, ou une sage-femme
au moins une fois par an, et dès 50 ans,
faites-vous dépister.

**Énormes, minuscules, galbés,
vos seins sont parfaits, tant qu'ils sont en bonne santé.**

En France, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme, il représente 33% des cancers féminins. 80% des cancers du sein se développent après 50 ans et l'âge médian du diagnostic est 64 ans.

Avec environ 61 214 nouveaux cas en 2023 et plus de 900 000 personnes atteintes en France, le cancer du sein est le plus répandu des cancers féminins.

Sa mortalité tend à diminuer depuis quelques années. Détecté tôt, il est généralement plus facile à traiter avec moins de risques de séquelles, un meilleur résultat thérapeutique et donc une augmentation des chances de guérison. Un dépistage régulier rend possible un diagnostic précoce de ce cancer.

Une autosurveillance régulière et un dépistage vital

À partir de 25 ans et tout au long de la vie, il est recommandé de réaliser une consultation de suivi gynécologique chez un médecin, un gynécologue ou une sage-femme pour un examen des seins. Une autosurveillance régulière est également conseillée. Ces gestes ne doivent pas remplacer la mammographie lorsqu'elle est nécessaire, selon l'âge et le niveau de risque de chaque femme.

Entre 50 et 74 ans, vous avez accès au **dépistage organisé** du cancer du sein, et ce depuis 2004. Il consiste en la réalisation d'un examen clinique et d'une mammographie par un radiologue agréé. Elle doit être renouvelée tous les 2 ans, en l'absence de symptôme ou de risque particulier.

Après 75 ans, il n'y a plus de suivi dans le cadre du dépistage organisé. Cependant, en fonction de votre suivi médical avec votre médecin ou une sage-femme, il est important d'identifier l'intérêt de continuer à pratiquer des mammographies.

En cas de symptôme, ne pas attendre mais consulter un professionnel de santé. En parler, c'est prévenir pour agir à temps.

Détecté tôt, le cancer du sein est guéri dans 90 % des cas !

Aujourd'hui, libérons la parole, parlons du dépistage et **soutenons la lutte contre le cancer du sein.**

Plus d'informations sur <https://www.ligue-cancer.net/octobre-rose>

**Mutuelle Just - votre licence sportive
remboursée**

Tu sais que la Mutuelle Just rembourse ta licence sportive ?



LA COMMUNE EST PARTENAIRE DE LA MUTUELLE JUST !

Découvrez tous les avantages d'une mutuelle qui s'engage pour que l'activité physique et sportive soit accessible à tous.



Prenez rendez-vous sur just.fr ou contactez le

0 809 546 000 Service gratuit + prix appel



* Remboursement de la licence sportive à hauteur de 40€ par an et par bénéficiaire sur présentation d'une attestation ou d'une facture du club ou de l'association concernée. Règlement sur just.fr ou adressé gratuitement par courrier. La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N° SIREN 763 864 200 - 53, avenue de Verdun - CS 30239 - 93300 VALLECHAISE CEDEX - Tél. 0 809 546 000 - Crédits photos: iStock - Imprimé par la commune partenaire - Ne pas jeter sur la voie publique.

Contact Mairie

MAIRIE DE DRÉMIL- LAFAGE

Adresse : 1 allée de l'Église
31280 Drémil-Lafage

Téléphone : 05 61 83 64 24

Mail : infomairie@dremil-lafage.fr

Fax : 05 61 83 89 24

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi

Matin : de 8h30 à 12h00 Après
midi - de 15h00 à 17h30

Le vendredi

Matin : de 8h30 à 12h00 Après-
midi - de 15h00 à 17h00

Samedi

- de 10h00 à 12h00

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)